

Cote du document:	EB 2007/92/R.48/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	19
Date:	13 décembre 2007
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F

Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport de situation 2007 sur la mise en œuvre des opérations et du programme de réforme institutionnelle de la Coalition internationale pour l'accès à la terre

Conseil d'administration — Quatre-vingt-douzième session
Rome, 11-13 décembre 2007

Pour: **Information**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Bruce Moore

Directeur, Coalition internationale pour l'accès à la terre
téléphone: +39 06 5459 2206
courriel: b.moore@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Rapport de situation 2007 sur la mise en œuvre des opérations et du programme de réforme institutionnelle de la Coalition internationale pour l'accès à la terre

I. Introduction

1. La Coalition internationale pour l'accès à la terre (ci-après dénommée "la Coalition") est une alliance mondiale d'organisations de la société civile et d'organisations intergouvernementales qui œuvrent de concert pour favoriser l'obtention et la maîtrise par les pauvres, hommes et femmes, d'un accès sûr et équitable à la terre grâce au plaidoyer, à la concertation et au renforcement des capacités.
2. Constituée en 1995, la Coalition a contribué à remettre la sécurité de l'accès à la terre à l'ordre du jour des programmes de développement à l'échelle planétaire. La Coalition est aujourd'hui à un tournant: l'évaluation indépendante conduite en 2006, tout en confirmant l'utilité du rôle que joue la Coalition dans le cercle de plus en plus large des organisations dont l'action concerne les régimes fonciers et les droits sur les ressources, a par ailleurs relevé que celle-ci doit changer de mode opératoire et adopter une démarche moins dispersée et plus ciblée, en se fixant des buts et des objectifs en fonction des avantages comparatifs qui sont les siens et de sa structure de réseau reposant sur ses membres.
3. Pour tenir compte des conclusions de l'évaluation, la Coalition a élaboré un plan d'action¹ qui définit les objectifs et les grandes étapes de la réforme institutionnelle que la Coalition s'est engagée à achever d'ici à décembre 2008.
4. Parallèlement, le programme de travail de la Coalition est axé sur la mise en œuvre de son *cadre stratégique 2007-2011: Mettre en pratique un programme foncier en faveur des pauvres*, approuvé lors de la réunion biennale de l'Assemblée mondiale des membres qui s'est tenue en Ouganda en avril 2007. Ce cadre stratégique fixe les objectifs suivants:
 - Les membres de la Coalition fournissent un soutien coordonné et cohérent aux engagements et actions aux niveaux mondial, régional et national pour améliorer l'accès des hommes et des femmes pauvres aux ressources naturelles, en particulier la terre.
 - La société civile participe plus activement et exerce une plus grande influence dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision qui touchent l'accès des hommes et des femmes pauvres aux ressources naturelles, en particulier la terre.
 - La société civile, les organisations intergouvernementales et les gouvernements identifient, partagent et adoptent des leçons et de bonnes pratiques qui améliorent l'accès des hommes et des femmes pauvres aux ressources naturelles, en particulier la terre.
 - Les membres de la Coalition ont accru leurs capacités en ce qui concerne le travail en réseau, le partage des connaissances, la concertation et l'action conjointe.
 - La Coalition devient une structure dirigée par ses membres et durable sur le plan financier.
5. Le présent rapport fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de réforme institutionnelle de la Coalition et propose un tour d'horizon

¹ Coalition internationale pour l'accès à la terre, "Advancing Together: the International Land Coalition's Plan of Action in Response to the External Evaluation", Rome, 2006 (document non traduit, Progresser ensemble: plan d'action élaboré par la Coalition internationale pour l'accès à la terre en réponse à l'évaluation externe).

des activités opérationnelles concourant à la mise en œuvre du cadre stratégique, en insistant sur les activités qui sont financées grâce aux contributions que le FIDA verse à la Coalition.

II. Réforme institutionnelle: la mise en œuvre du plan d'action de la Coalition

6. En 2006, le Conseil de la Coalition² a approuvé un plan d'action, lequel a ensuite été ratifié par l'Assemblée des membres en 2007. Ce plan comporte deux principaux axes: a) une série d'engagements à procéder à des changements structurels au sein de l'institution, et notamment à préciser son statut juridique, à renforcer le rôle de ses membres et à élargir sa composition à de nouveaux membres; et b) transformer les activités opérationnelles en programmes intégrés aux niveaux national, régional et mondial poursuivant des objectifs stratégiques mieux définis.
7. En ce qui concerne le statut juridique de la Coalition, l'Assemblée est parvenue aux conclusions suivantes: a) la valeur ajoutée distincte de la Coalition réside dans ses liens avec les Nations Unies, qui contribuent à asseoir sa solidité, son influence et sa crédibilité; b) la nécessité d'avoir un statut juridique clair concerne essentiellement le Secrétariat de la Coalition, plutôt que la Coalition elle-même car il s'agit d'une alliance d'organisations qui tire sa légitimité de ses membres et s'appuie sur eux pour prendre des décisions; c) un juriste indépendant sera chargé d'établir un rapport et de formuler des recommandations au Conseil en ce qui concerne la définition d'un statut juridique clair pour la Coalition; et d) le Conseil statuera sur cette question lors de sa session de novembre 2007, et il donnera son aval pour prendre les mesures nécessaires.
8. L'Assemblée a convenu de la nécessité d'élargir le cercle des membres de la Coalition et de renforcer le rôle que jouent ses membres dans sa gouvernance et ses activités. Le Conseil a reçu mandat d'élaborer une stratégie d'adhésion qui sera soumise à l'examen du Conseil, et de recommander la désignation de nouveaux membres au cours de l'année 2007. Ce travail est en cours, sous la direction du Comité des adhésions auquel siègent trois membres issus de la société civile et deux membres représentant des associations intergouvernementales.
9. L'Assemblée a pris acte de la nécessité d'amender la Constitution pour donner suite aux décisions prises concernant le statut juridique de la Coalition et tenir compte des autres changements qui résultent de la mise en œuvre du plan d'action.
10. L'Assemblée ayant approuvé le cadre stratégique, la Coalition a rédigé un nouveau projet de modèle de gestion et d'activité opérationnelle ainsi qu'un projet de directives en matière de suivi-évaluation sur la base des consignes et des décisions du Conseil.
11. La Coalition a commencé à mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources approuvée lors de l'Assemblée d'avril 2007. En décembre 2006, le FIDA ayant approuvé un don en faveur de la Coalition d'un montant de 1,7 million de USD à utiliser sur une période de deux ans, la Commission européenne lui a accordé un don d'un montant de 1,48 million d'EUR (équivalant à la date d'approbation à 1,9 million de USD) pour une durée équivalente. En 2007, la

² Le Conseil de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, qui se réunit tous les six mois, est responsable de la gouvernance et du contrôle des activités de la Coalition entre les sessions biennales de l'Assemblée mondiale des membres. Il se compose de représentants de six organisations intergouvernementales (la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le FIDA, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et la Banque mondiale, un siège étant vacant) et huit représentants d'organisations de la société civile (Association pour la réforme foncière et le développement – Bangladesh; Coordinación de organizaciones No Gubernamentales y Cooperativas – Guatemala; Grupo Allpa – Pérou; Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes – mondial; Konsorsium Pembaruan Agraria – Indonésie; LandNet West Africa – Burkina Faso; Secours populaire français – France; et Zimbabwe Environment Research Organization – Zimbabwe).

Coalition a sollicité et obtenu un don de 1,1 million de CAD (le dollar du Canada et le dollar des États-Unis sont à peu près à parité) du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) pour la période s'achevant en mars 2009. Ces dons viennent s'ajouter aux ressources dont la Coalition disposait déjà en 2007, apportées par l'Agence canadienne de développement international, les Pays-Bas, la Direction du développement et de la coopération suisse et la Banque mondiale. Des pourparlers sont en cours avec d'autres donateurs éventuels.

12. Le cadre stratégique a pour finalité de transformer la Coalition en une organisation dirigée par ses membres intervenant dans le cadre d'une structure régionalisée et décentralisée, dans le but de renforcer la pertinence et l'efficacité de la Coalition à l'échelon national. En octobre 2007, des réunions de planification régionales se sont déroulées en Afrique et en Amérique latine, tandis qu'en Asie, à la suite de la réunion de planification organisée en 2006 avec les membres de cette région, les premiers pas sur la voie de la décentralisation ont été effectués.
13. S'inspirant des idées suggérées par les membres et les organisations partenaires, la Coalition a entrepris de réviser sa démarche de communication afin d'appuyer plus efficacement sa gestion et ses activités opérationnelles. Il s'agit notamment de revoir la conception du site web afin de renforcer l'interactivité entre les membres et les partenaires, de mettre à jour la base de données de la Coalition et d'élaborer un document proposant une stratégie de communication qui sera débattue lors de la session du Conseil de novembre 2007.

III. Activités opérationnelles

14. Les programmes et activités de la Coalition constituent les moyens de mettre en œuvre le cadre stratégique. En 2007, le programme d'activités s'est articulé autour des trois axes suivants: a) renforcer les engagements de défense des politiques et pratiques foncières en faveur des pauvres; b) favoriser l'autonomisation des communautés et des organisations représentatives moyennant le renforcement des capacités, le travail en réseau et les échanges de savoirs; et c) plaider en faveur de politiques et de législations foncières favorables aux pauvres et appeler au respect des accords internationaux pertinents. Les actions sont organisées sur une base régionale et thématique et mises en œuvre dans le cadre des initiatives prises par les membres de la Coalition, les organisations partenaires et le Secrétariat de la Coalition.
15. En 2007, la Coalition avait 19 projets en cours en Afrique, 24 dans la région Asie et Pacifique et 12 dans la région Amérique latine et Caraïbes. Dix-sept d'entre eux ont bénéficié du concours du don accordé par le FIDA à la Coalition; ces projets sont mis en œuvre dans les pays suivants: Burkina Faso, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Kenya, Nicaragua, Pérou, Philippines et Afrique du Sud.
16. Sur l'essentiel du continent africain, les régimes fonciers locaux confèrent des droits fonciers indispensables; or la sécurité de l'accès à la terre et du contrôle de la terre est compromise lorsque les structures mises en place par les États ne reconnaissent pas ces régimes fonciers locaux. Dans le cadre du programme Action de collaboration sur les questions foncières (CALI), une initiative conjointe du FIDA, du Fonds Belge de survie (FBS) et de la Coalition, des activités de recherche-action ont été entreprises afin d'apporter des éléments pour étayer les démarches entreprises par les familles pauvres pour revendiquer et protéger leurs droits d'accès à la terre. En Ouganda, par l'intermédiaire de l'Alliance Ougandaise pour la terre et du Ministère des terres, le programme CALI a commencé en 2005 à encourager un investissement massif dans l'élaboration d'une nouvelle politique foncière. Au Niger, l'initiative CALI a été lancée en 2007 dans le cadre du Projet de promotion de l'initiative locale pour le développement – PPILDA financé par le FIDA et le Fonds belge de survie à Aguié. CALI expérimente actuellement à l'échelon des villages des méthodes destinées à aider les petits paysans et pasteurs à obtenir une sécurité foncière durable. Ces exemples illustrent la démarche de la Coalition, qui appuie les

organisations communautaires locales en renforçant leur capacité à exploiter les résultats des travaux de recherche empirique pour défendre leurs intérêts dans l'élaboration des politiques.

17. En Afrique, les institutions prêtent de plus en plus attention au rôle des régimes fonciers, comme en témoigne l'élaboration d'un cadre de politique foncière engagée par l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement. La Coalition est partenaire de ce processus aux côtés de ces institutions, car elle contribue à la prise en compte des préoccupations des populations à l'occasion de forums régionaux et mondiaux, notamment l'Assemblée mondiale des membres de la Coalition et la réunion régionale des membres africains de la Coalition. Cette dernière a également fait appel à la FAO, au FIDA et au LandNet West Africa (Réseau ouest-africain sur le foncier) pour qu'il participe à l'organisation de la cinquième table ronde annuelle rassemblant les États membres de la Coalition à l'occasion du débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies de 2007.
18. La réforme des politiques foncières est engagée dans un certain nombre de pays asiatiques, mais bien souvent, les législations qui permettraient d'ouvrir plus largement l'accès à la terre ne sont pas mises en œuvre, ou leurs objectifs ne sont pas atteints. La Coalition collabore avec un certain nombre d'organisations dans six pays asiatiques (Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Népal et Philippines) dans le but de renforcer les organisations locales qui agissent dans le domaine des droits fonciers. Elle cherche à établir des liens entre ces initiatives et les réseaux nationaux — qui s'emploient à renforcer la sécurité foncière à travers la réforme des politiques foncières — ainsi qu'avec les initiatives prises à l'échelon régional afin de contrôler la mise en œuvre des législations nationales et des accords internationaux dans le domaine foncier.
19. La contribution versée par le FIDA à la Coalition sert actuellement à financer les travaux menés aux Philippines par des réseaux de la société civile afin de tirer les enseignements du programme de réforme agraire du pays et d'assurer leur prise en compte dans le débat politique portant sur l'extension et la révision du cadre législatif de la réforme. Ces réseaux s'occupent également des cas dans lesquels des familles puissantes sur le plan local empêchent l'État d'appliquer la législation et la réglementation adoptées pour appliquer la réforme. Ainsi, dans un certain nombre de cas, les paysans ont obtenu la reconnaissance de leurs droits fonciers en associant le combat juridique et la mobilisation des communautés. En décembre 2007, les fonds accordés par le FIDA sous forme de don serviront à financer l'évaluation par des associations paysannes indonésiennes d'une mesure récemment proposée visant à améliorer l'accès à la terre des ménages pauvres, et à inciter le gouvernement à la mettre en œuvre.
20. Bien que les réformes foncières et agraires se soient succédé en Amérique latine tout au long du siècle dernier, les systèmes agraires restent relativement peu concurrentiels, et ils se caractérisent toujours par une coexistence difficile entre les *minifundios* (petits paysans) et les *latifundios* (gros exploitants). Dans cette région, la Coalition s'emploie à encourager l'analyse de l'évolution des structures agraires et la concertation sur la politique foncière afin de trouver des moyens d'appuyer les institutions du monde rural, y compris dans le domaine des régimes fonciers, de sorte qu'elles puissent contribuer à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement.
21. En Amérique latine, les membres de la Coalition suivent l'évolution de la sécurité foncière et la mise en œuvre des législations nationales et des accords internationaux régissant les droits fonciers. La Coalition participe depuis un certain temps aux côtés du FIDA à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs d'évaluation des régimes fonciers par l'intermédiaire du Centre péruvien d'études sociales (*Centro Peruano de Estudios Sociales* – CEPES), qui est membre de la Coalition.

22. En août 2007, le CEPES a organisé un séminaire régional sur la sécurité foncière dans les communautés rurales rassemblant des organisations de la société civile et des organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, dans le cadre duquel s'est déroulé un atelier consacré à l'élaboration d'indicateurs d'évaluation des régimes fonciers. Cette activité, partiellement financée grâce à la contribution du FIDA à la Coalition, s'inscrivait dans le prolongement de la plateforme régionale sur l'accès à la terre organisée par le CEPES en 2006 autour de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, qui a également bénéficié d'un financement de la Coalition/du FIDA. Ces activités, et bien d'autres, ont permis de contribuer de manière non négligeable à l'initiative concernant les indicateurs d'évaluation des régimes fonciers menée par le CEPES.
23. La contribution du FIDA sert également à financer l'action du personnel chargé de mettre en œuvre le programme de la Coalition, qui comprend notamment trois correspondants régionaux, en vue de réaliser les objectifs stratégiques de la Coalition:
- favoriser les contacts et les échanges entre les membres de la Coalition sur les enjeux et les méthodes dans le domaine foncier (cartographie participative, par exemple) ou sur des questions thématiques (démarginalisation des pauvres par le droit par exemple);
 - partager avec les membres d'autres pays et d'autres régions les informations et les enseignements tirés des activités opérationnelles, par exemple le suivi de l'évolution de la sécurité foncière;
 - analyser les démarches suivies par les membres de la Coalition et ses partenaires pour susciter la concertation sur les politiques publiques, et en rendre compte afin de les diffuser plus largement;
 - aider les membres et les partenaires de la Coalition à nouer ou à renforcer des contacts avec les institutions qui jouent un rôle essentiel dans le domaine des régimes fonciers, par exemple les organismes intergouvernementaux ou les ministères. En raison de son caractère hybride d'alliance rassemblant des organisations de la société civile et des organismes intergouvernementaux, la Coalition est très bien placée pour favoriser la participation de ses membres aux échanges de vues avec les décideurs sur les questions de politique foncière;
 - faire part aux autorités nationales compétentes des préoccupations que suscitent les menaces ou intimidations dont sont victimes les organisations partenaires en raison de leur action dans le domaine de l'accès à la terre;
 - définir des thèmes et rédiger des rapports sur la politique foncière. En 2007, la Coalition a lancé la série "Savoir pour le changement" dans le but de proposer à ses membres et ses partenaires, mais aussi à l'ensemble de la communauté du développement une analyse pertinente et de grande qualité de thèmes relatifs à l'accès à la terre. Quatre publications ont été rédigées en faisant appel aux compétences et aux savoirs glanés auprès des communautés à travers l'ensemble du réseau de la Coalition sur les questions suivantes: la propriété commune, le pastoralisme et les moyens d'existence, la cartographie participative et les droits fonciers des peuples autochtones et de leurs voisins;
 - conseiller les membres donateurs en ce qui concerne la politique de leur organisation sur les questions foncières et leur demander de formuler des suggestions. S'agissant du FIDA, à ce titre, la Coalition est représentée au sein des groupes de référence pour les politiques constitués sur les thèmes de la politique foncière, du changement climatique et du Rapport sur le développement rural dont la publication est prévue en 2009.

IV. Conclusions

24. Sous la conduite de l'Assemblée, la Coalition a avancé en 2007 sur la voie de la réalisation du plan d'action pour sa réforme institutionnelle. Les trois principaux jalons fixés à décembre 2007 figurant dans le plan d'action ainsi que dans l'accord de don conclu entre la Coalition et le FIDA étaient les suivants: a) l'adoption d'une décision, par l'entremise du Conseil, sur le statut juridique du secrétariat; b) l'élaboration d'une procédure d'application de ce même statut; et c) l'adoption d'une stratégie et d'un certain nombre de mesures sur la voie de l'augmentation du nombre de membres.
25. La dixième session du Conseil de la Coalition s'est déroulée du 14 au 16 novembre 2007. Sur la base d'un avis juridique indépendant, le Conseil a approuvé une résolution précisant son point de vue quant à l'identité de la Coalition et au statut juridique de son Secrétariat, notamment: i) que la Coalition est une alliance d'organisations intergouvernementales et de la société civile qui tire son identité de ses membres; ii) que les liens entre le Secrétariat de la Coalition et les Nations Unies sont nécessaires et que le Secrétariat de la Coalition devrait continuer à être hébergé par un organisme des Nations Unies membre de la Coalition; iii) que le Secrétariat doit, au plan administratif, faire partie intégrante de l'organisme hôte aux termes d'un accord fixant des échéances précises et à l'expiration duquel l'hébergement du secrétariat peut faire l'objet d'une rotation; et iv) que, conformément à un mémorandum d'accord avec le Conseil de la Coalition, l'hébergement du Secrétariat ne comportera aucune charge financière pour l'organisme hôte. Le Conseil a également décidé de la procédure à suivre pour la mise en œuvre de la résolution.
26. Le Conseil a approuvé une stratégie d'adhésion qui définit clairement les rôles, les responsabilités et les obligations des membres de la Coalition. Il a approuvé l'adhésion de 25 nouvelles organisations, portant ainsi le total des membres à 57 organisations, 12 autres candidatures étant encore dans l'attente d'une décision. En outre, le Conseil a entériné les progrès réalisés sur la voie de la régionalisation des opérations de la Coalition en Asie, en Afrique ainsi que dans la région Amérique latine et Caraïbes.
27. Des avancées sont également à noter en 2007 sur le plan de la diversification de la base de financement, conformément à la stratégie de mobilisation des ressources adoptée par la Coalition, à travers les nouveaux partenariats de financement sous forme de don conclus avec la Commission européenne et le Centre de recherches pour le développement international. Le Conseil a examiné les progrès réalisés afin de diversifier les ressources de la Coalition, plus particulièrement concernant les objectifs financiers inscrits dans le plan d'action. Aux termes des accords de financement en vigueur, la part du FIDA sur le total des ressources de la Coalition représente 20%, niveau bien inférieur à l'objectif de 35% fixé pour décembre 2008. De même, 35% seulement du total des dépenses d'administration seront couverts par le FIDA, contre l'objectif de 50% fixé pour l'année. Exception faite des financements octroyés par la Commission européenne et le FIDA (jusqu'en 2008), les sources de financement comprennent des contributions anticipées du Centre de recherches pour le développement international (jusqu'en 2009) et des Pays-Bas (jusqu'en 2010). S'ils sont couronnés de succès, les efforts déployés dans le domaine de l'appel de fonds ne feront qu'améliorer ces prévisions.
28. Les premières mesures de régionalisation et de décentralisation des opérations de la Coalition sont actuellement engagées. Ce processus sera harmonisé avec la version définitive du modèle de gestion et d'activité opérationnelle ainsi qu'avec le cadre de suivi et évaluation.
29. Les résultats et les enseignements opérationnels obtenus en 2007 sont les suivants:

- Les activités de la Coalition ont permis d'accroître la prise de conscience et la sensibilisation quant à l'utilité des régimes fonciers locaux pour gérer les droits à la terre et aux ressources et pour garantir l'accès des ménages et communautés pauvres à ces mêmes ressources, et quant à la manière dont ces systèmes peuvent être renforcés. Il convient de continuer d'assurer la prise en compte de cet élément dans la concertation sur les politiques publiques, tant au niveau national qu'au niveau régional, et de l'étayer par la synthèse des enseignements que la Coalition tire de l'action menée par ses membres à l'échelle planétaire.
- Grâce au renforcement des capacités des organisations de la société civile, les organisations de ruraux pauvres sont en mesure de participer aux processus de prise de décision. Pour progresser encore sur cette voie, il convient d'intégrer les activités de renforcement des capacités et de concertation sur les politiques publiques à la fois sur le plan stratégique et sur le plan opérationnel, afin que les organisations populaires ne se contentent pas de participer à ce type de processus, mais qu'elles soient à même d'y jouer un rôle plus influent.
- Si l'autonomisation des communautés et le renforcement des capacités des réseaux de la société civile doivent rester une priorité, en particulier dans le but d'obtenir les résultats décrits ci-dessus, il est également utile d'associer les organismes publics à cette action, par exemple dans le cadre de groupes de travail auxquels participent les représentants de l'État et des organisations de la société civile, ou au sein d'autres réseaux couvrant plusieurs secteurs.
- Il convient d'intensifier les activités de suivi de la mise en œuvre des législations et des politiques foncières nationales et de l'application des accords internationaux concernant les droits fonciers. Les premières initiatives prises par les membres de la Coalition dans ce domaine ont permis d'établir le cadre de cette activité de suivi et notamment d'élaborer les indicateurs qu'il est possible d'utiliser dans différentes situations foncières, et d'autres organisations se sont engagées à unir leurs efforts dans ce domaine.